Envoyé en préfecture le 10/06/2022 Reçu en préfecture le 10/06/2022 Affiché le

ID: 011-200035855-20220608-2022_089-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE: DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES Séance du Conseil Communautaire du 8 juin 2022 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous

la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

ENVIRONNEMENT

OBJET:
Mise à jour de la convention d'autorisation de passage de canalisations d'eaux usées sur la propriété privée cadastrée section ZD N° 74 commune de Fendeille

Présents: Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT. Denis BOUILLEUX. Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pierre BARBAUD, BONDOUY, Eliane BOURGEOIS Brigitte BATIGNE. Guy Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE. François DEMANGEOT, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Préscillia GRANIER, Bernard GRIMAUD. LAMARQUE, Didier MAERTEN, Philippe GUIRAUD, Gérard Thierry MALLEVILLE. Gérard MONDRAGON. Charles PAULY. PERLES. Henri POISSON. Jacques PENNAVAIRE. Bruno Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL. Sylvain VALADE, Raymond VELAND. Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Pascal ASSEMAT par Sylvain VALADE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

Convocation du conseil en date du 02 juin 2022

<u>Procuration(s)</u>: Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Hélène GIRAL à Denis BOUILLEUX, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Monique VIDAL à Guy BONDOUY.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Excusé(s): Nathalie NACCACHE, Nadine ROSTOLL, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Hubert NAUDINAT, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Gilles TERRISSON.

PAR PUBLICATION LE

<u>Absents</u>: Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION LE

Secrétaire de séance : Prescillia GRANIER.

Signature



Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une convention de servitude de passage d'une canalisation publique été publié par acte notarié en date du 19 octobre 2012 entre la commune de FENDEILLE et les Consorts TOVENATTI.

Celle-ci prévoit un droit de passage d'une canalisation suivant les caractéristiques suivantes :

Servitude en mètres			Regard	Réseaux
Largeur	Longueur	Profondeur		
5,00 m	180,00 m	2,00 m	4	Eaux usées

Monsieur le Président précise que les changements suivants conduisent à la nécessité de prévoir la mise à jour de cette convention :

- la Commune de FENDEILLE ne dispose plus de la compétence en matière de gestion des eaux usées, celle-ci est désormais de la responsabilité de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ;
- un projet immobilier porté par le bailleur social ALOGEA souhaite la création d'un regard afin d'y raccorder les 9 logements prévus sur le terrain voisin de la parcelle concernée.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer une convention avec Les Consorts TOVENATTI ayant pour objet de définir les nouvelles conditions techniques, administratives, financières et juridiques relatives à la canalisation publique d'eaux usées présente sur la parcelle ZDN°74.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec Les Consorts TOVENATTI ayant pour objet de définir les nouvelles conditions techniques, administratives, financières et juridiques relatives à la canalisation publique d'eaux usées présente sur la parcelle ZDN°74.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 08 juin 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER